



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DU TRANSPORT
OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS

**Avis de pré-qualification N°C/3 2026 - Financement,
réalisation des installations spécialisées et exploitation
dans le cadre d'une concession du terre-plein
adjacent au quai industriel du port de Radès et d'une
parcelle de terrain relevant du domaine public
portuaire de Radès voisine au dit quai avec obligation
de service public**

L'Office de la Marine Marchande et des Ports(OMMP), en sa qualité de concédant, envisage d'accorder une concession d'exploitation des terre-pleins attenants au quai industriel au port de Rades une surface d'environ 4,1 hectares (4,1 Ha) composé de :

1. Terre-pleins d'environ 1.7 hectares attenants au quai industriel
2. Une parcelle de 2,4 Hectares relevant du domaine public portuaire de Radés voisine au dit quai

Pour le financement, la réalisation des installations spécialisées et l'exploitation des terres pleins pour le traitement des vrac solides non alimentaires et des marchandises diverses non unitisées.

Le projet consiste notamment en :

1. L'organisation des différentes zones des terre-pleins attenants au quai et le domaine public proche au quai pour assurer une manipulation fluide des vrac solides non alimentaires et des marchandises diverses non unitisées.
2. La réalisation de tout investissement de nature à garantir la sécurité et la sûreté des personnes et des produits manipulés à l'intérieur de la zone objet de la concession ainsi que la réhabilitation des infrastructures existantes sur le domaine concédé (la voie ferrée, hangars, trémies et le tunnel de connectivité entre le chemin de fer et le hangar...).
3. La gestion environnementale conformément à la législation et à la réglementation en vigueur en respectant les normes et procédures édictées par les autorités compétentes en la matière.
4. La construction des dômes ou structures similaires offrant les mêmes conditions de stockage, des vrac solides non alimentaires d'une capacité minimale de 25.000 tonnes, et dotés des équipements adéquats de dépoussiérage.
5. L'acquisition et l'installation de tout équipement et matériel fixe et mobile de nature

à assurer au maximum un système d'exploitation automatisé

6. la garantie de transfert et de chargement des produits automatiquement par le biais des bandes transporteuses et chargeurs en continue entièrement couvertes pour les vrac solides non alimentaires.
7. L'acquisition des équipements pouvant atteindre les cadences de rendement minimales de manutention des navires, avec installation au minimum de deux grues portuaires ou autres équipements similaires assurant les rendements minima exigés (pour les vrac solides non alimentaires), ou autres équipements, de déchargement et chargement par navire et de transfert vers les zones de stockage, estimées à :

Durant les 10 premières années de concession :

- Vrac solides non alimentaires : 600 tonnes/heure
- Marchandises diverses à l'import : 7000 tonnes /jour ;
- Marchandises diverses à l'export : 4000 tonnes /jour ;

De la 11^{ème} année de concession jusqu'à 25^{ème} année de concession :

- Vrac solides non alimentaires : 800 tonnes/heure
- Marchandises diverses à l'import : 8000 tonnes /jour ;
- Marchandises diverses à l'export : 6000 tonnes /jour ;

8. Veillez à assurer une circulation fluide à l'intérieur du port, pour la réception ou l'expédition de marchandises transportées par route et éventuellement par voie ferrée.
9. L'exploitation de ces installations selon les normes et les standards en vigueur avec obligation de service public et ce en assurant l'égalité de traitement et la continuité des services 24H/24H et 7J/7J.

Dans ce cadre, l'OMMP, va procéder au lancement d'un appel d'offres restreint précédé d'une pré-qualification en vue de sélectionner les candidats justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation du projet.

Les candidats retenus recevront dans une deuxième phase, un dossier d'appel d'offres précisant notamment les conditions d'évaluation et de choix du futur concessionnaire ainsi que les projets du cahier des charges et du contrat de concession.

Conditions de participation :

La présente pré-qualification s'adresse à toute personne morale ou tout groupement ayant des capacités techniques et financières pour réaliser les investissements et acquérir les équipements nécessaires pour l'exploitation du domaine concédé dans le cadre d'une concession.

Le candidat peut présenter sa candidature à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement.

Il n'est pas possible de cumuler plusieurs candidatures que ce soit à titre individuel ou bien dans le cadre de groupements.

Les candidats intéressés par le présent avis, pourront retirer le dossier de pré-qualification auprès de la :

Direction du port de Rades
1er étage, Bâtiment administratif
Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP),

Bâtiment administratif, Port de Rades, 2040 — Rades (TUNISIE).

Et ce, moyennant le paiement d'un montant de deux cents dinars (200 DNT) à verser au compte de l'OMMP N°03313141011500415386 à la Banque Nationale Agricole, Agence Rades port et contre un bon de versement de la dite somme provenant de la BNA.

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront être établis en deux (02) exemplaires papier dont un (01) original, et une (01) copie, et seront composés de trois enveloppes distinctes pour chacun des dossiers administratif, technique et financier, les enveloppes devront être accompagnés d'un (01) exemplaire sur support numérique.

Les 3 enveloppes et le support numérique seront placés dans une enveloppe extérieure fermée et scellée indiquant la référence de la pré-qualification et son objet et ne devra comporter aucune indication sur l'identité du candidat.

Le dossier de candidature sera envoyé, par voie postale recommandée avec accusé de réception ou par rapid-poste ou déposé directement au bureau d'ordre central de l'OMMP contre une décharge, au nom de :

**MADAME LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS (OMMP)**

A l'adresse suivante :

**Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP),
Bâtiment administratif, 2060 —La Goulette (TUNISIE)**

Sous peine de rejet, l'enveloppe extérieure ne devra comporter aucune indication sur l'identité du candidat et portera obligatoirement la mention suivante :

« Financement, réalisation des installations spécialisées et exploitation dans le cadre d'une concession du terre-plein adjacent au quai industriel du port de Radès et d'une parcelle de terrain relevant du domaine public portuaire de Radès voisine au dit quai avec obligation de service public »

Candidature à la pré-qualification

Si l'enveloppe extérieure n'est pas cachetée et ne porte pas les mentions prévues ci-dessus, l'OMMP ne portera pas la responsabilité d'une erreur de destination ou d'une ouverture prématurée des plis, et l'offre sera rejetée.

Date limite de réception des dossiers de candidature :

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée pour le **20 Mai 2026 à 10.00 H** (Heure de Tunis). Les dossiers de candidature parvenus après cette date et heure ne seront pas acceptés. Le cachet du bureau d'ordre central de l'OMMP faisant foi.

Tout soumissionnaire reste lié par son offre pendant Deux cent quarante (240) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Ouverture des dossiers de candidature :

L'ouverture des enveloppes est publique et aura lieu **à la salle de réunion 3^{ème} étage du bâtiment annexe de l'OMMP, 2060 La Goulette** le 20 Mai 2026 à 11.00H (heure

de Tunis).

Les enveloppes contenant les pièces administratives, techniques et financières seront ouvertes en une seule séance en présence des candidats ou de leurs représentants dument mandatés (munis d'une procuration nominative datée et signée portant le cachet du candidat, à défaut, le candidat est réputé absent)

Journée porte ouverte

Il y a lieu de signaler qu'une journée porte ouverte, pour expliquer les différentes composantes du projet, suivi d'une visite du quai industriel, sera organisée le 15 Avril 2026 à 10.00 H (heure de Tunis) à la direction du port de Radès. Ainsi, seul le candidat ayant retiré le cahier des charges, ou son représentant dument mandaté, peut assister à la journée porte ouverte. Les personnes présentes (le candidat ou son représentant dument mandaté) doit présenter la carte d'identité nationale et la procuration signée par le candidat.